

Dossier

actualité et dossier en santé publique n°1 décembre 1992

Le premier thème retenu pour notre dossier est *la formation en santé publique*. En choisissant ce thème, nous n'avons pas mesuré la difficulté de cerner ce sujet. Cette difficulté tient d'abord à un problème de définition ; en effet, la Santé Publique est un carrefour de disciplines et ses limites ne sont pas formellement arrêtées ; à ce problème de définition s'ajoute, voire correspond, un foisonnement et un éclatement des formations proposées pour les formations initiales comme pour les formations complémentaires. Ce foisonnement témoigne cependant de l'intérêt croissant porté, depuis une dizaine d'années, aux disciplines de la Santé Publique, tant par les cadres de la santé que par les professionnels médicaux et paramédicaux ; l'éclatement, lui, pourrait, par contre, témoigner d'une absence de politique en ce domaine.

Deux parties structurent ce dossier : une partie analytique et une partie *Tribune*. La partie analytique dresse un *état des lieux* de la formation en Santé Publique. Il s'agit de préciser la place de la santé publique dans la formation initiale et la formation continue des professionnels et cadre de la santé (enseignement dispensé dans les écoles, par les universités et l'ENSP essentiellement) en présentant l'organisation et le contenu des études d'une part et un inventaire et une classification des diplômes d'autre part. Dans la partie *Tribune*, des personnes concernées et compétentes sur ce thème ont été sollicitées pour exprimer leur point de vue, personnel et professionnel, dans un cadre de réflexion préalablement défini par 3 questions. Quatre personnes ont bien voulu nous apporter leur contribution. En définitive, il apparaît que la formation en santé publique répond à un besoin en connaissances, pratiques, méthodes,... qu'appellent les nouveaux *métiers* de la Santé.

La formation en santé publique

II État des lieux

- II Cours universitaire
- II Études médicales
- IV Autres professionnels de la santé
- IV Formation des cadres
- V Formation continue

VI Tribune

XIV Annexes

- XIV Inventaire des formations universitaires
- XVIII UFR Santé publique de Bordeaux II
- XIX Bibliographie
- XIX Adresses utiles
- XX Mais encore...

La formation en santé publique

Cursus universitaire

Diplômes universitaires de 3^{ème} cycle

Pour accéder à l'un des diplômes du 3^{ème} cycle, il faut être titulaire d'un diplôme du 2^{ème} cycle ou d'un diplôme équivalent. Les diplômes universitaires de 3^{ème} cycle sont :

- Le **DESS**. Le diplôme d'études supérieures spécialisées : formation professionnelle dans un domaine très précis (1 an).
- Le **DEA**. Le diplôme d'études approfondies : enseignements théoriques et initiation aux techniques de la recherche, pouvant mener à la préparation d'un doctorat.

Le DESS et le DEA sont des diplômes nationaux reconnus par l'État.

- Les diplômes d'Université : les universités sont autorisées à délivrer des diplômes de leur choix, qui leur sont propres et correspondent à une politique locale. **Ils ne sont pas reconnus au plan national.** Ils sont très nombreux, de dénominations diverses, et de durée variable. Dans ces diplômes d'université, on distingue :
 - le DU, diplôme d'université
 - le DI, diplôme interuniversitaire
 - l'AEA, attestation d'études approfondies
 - sans compter les attestations de participation, de présence, d'études ou de stage.

■ La formation en Santé Publique est assurée, dans le cadre universitaire, essentiellement au niveau du **3^{ème} cycle** (bac + 5). Dans l'inventaire et la classification des enseignements universitaires que nous avons tenté de faire (cf. liste, partie V), nous n'avons dénombré que peu de D. E. A. et D.E.S.S. (30 pour les deux), par comparaison avec les D. U. (82) ; ce sont donc en grande majorité des diplômes non reconnus au niveau national que délivre actuellement l'Université en matière de Santé Publique.

Par ailleurs, plusieurs remarques s'imposent :

- les matières fondamentales enseignées dans ce D. E. A. et D. E. S. S. sont directement liées à l'U. F. R. dont ils relèvent ; ils sont l'aboutissement d'une filière et s'adressent aux étudiants de ces U. F. R. , le plus souvent seuls habilités à suivre ces formations (droit de la santé dans un U. F. R. de droit, économie ou gestion de la Santé dans des U. F. R. d'économie ou gestion... épidémiologie dans les U. F. R. de médecine).

- en revanche les D. U. offrent des formations plus variées (et plus transversales...) et sont ouverts à un public plus large. Ils sont plus destinés à compléter une formation initiale qu'à approfondir des études entreprises. Ces D. U. « santé publique » sont plus souvent organisés dans les facultés de médecine (une U. F. R. de médecine peut proposer un D. U. de droit médical).

■ Cependant, le **1^{er} cycle et surtout le 2^{ème} cycle** s'ouvrent dorénavant à des enseignements en Santé Publique. C'est le cas, en premier cycle avec le DEUG « sciences de la nature et de la vie » et avec le DEUST (Diplôme d'Études Universitaires scientifiques et techniques) ; ces diplômes proposent des disciplines ayant trait à la Santé Publique (santé, environnement, gestion... , ex. : DEUST « hygiène et santé ») ; et plus encore en deuxième cycle avec :

- les nouvelles licences et maîtrises « sciences sanitaires et sociales » (arrêté du 23 septembre 1991) ; cette formation était dis-

pensée en 1991-92 dans les universités de Paris 13, Nancy 1, Bordeaux 2, Paris-Dauphine ;

- les maîtrises de sciences et techniques, M. S. T. , qui offrent des options à thèmes Santé Publique (ex. M.S.T. sanitaires et sociales, M.S. T. gestion des organisations, M.S.T. gestion et contrôle des établissements de soins et de prévention, M.S.T. santé publique).

Par ailleurs il existe des maîtrises de sciences biologiques et médicales, plus particulièrement destinées aux étudiants en médecine (cf. paragraphe II)

La formation en Santé Publique apparaît donc aux différents niveaux des cursus universitaires, mais elle est le plus souvent fondue dans d'autres enseignements ; il n'existe pas de « filière Santé Publique » (dernièrement encore, un projet de maîtrise de Santé Publique a été refusée par le ministère de l'Education Nationale).

Par ailleurs il n'existe aujourd'hui qu'une **UFR Santé Publique** à Bordeaux II mise en place en avril 1989 (cf annexe).

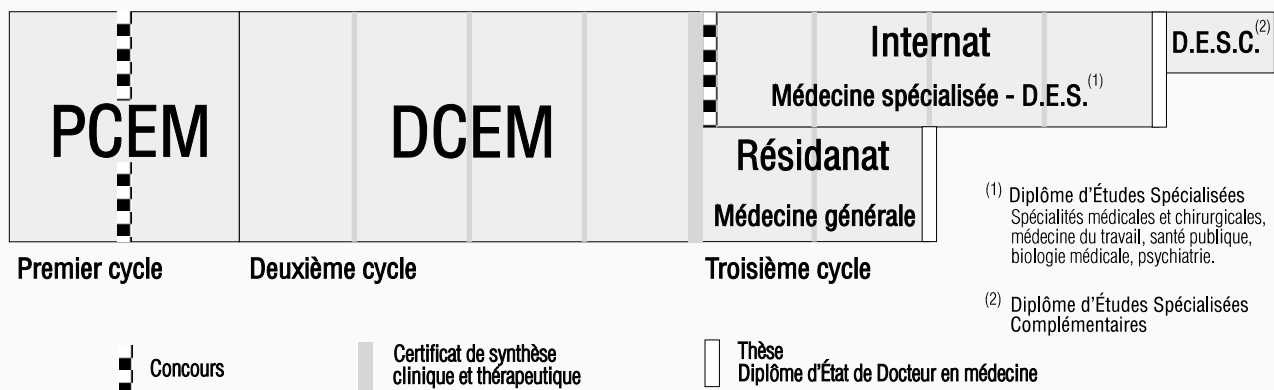
Études médicales

■ La Santé Publique est enseignée depuis 1982 dans les facultés de médecine, mais là également c'est essentiellement au niveau du 3^{ème} cycle qu'on retrouve cet enseignement c'est-à-dire au cours de l'internat et avec le D. E. S. Santé Publique.

L'internat conduit à l'obtention en 4 ou 5 ans d'un D. E. S. (diplôme d'études spécialisées) ; si en internat la filière Santé Publique a été supprimée, il s'y est substitué une spécialité « Santé Publique » qui peut être choisie parmi les 6 spécialités offertes ; il existe également une spécialité médecine du travail

■ Pourtant dernièrement la Santé Publique avait été introduite en 2^{ème} cycle et tout récemment elle vient d'être prévue dans les **trois premières années d'études** ; un arrêté du 18 mars 1992 concernant l'organisation du 1^{er} cycle et de la première année

Études médicales



hcsp 1992

du 2^{ème} cycle des études médicales, a introduit un enseignement portant sur l'épidémiologie, la démographie, l'économie de la santé et l'organisation des systèmes de santé, à partir de la rentrée universitaires 1993-94. Ainsi dorénavant tous les étudiants en médecine suivront un enseignement minimum obligatoire en Santé Publique.

■ Un arrêté du 24 juin 1987 a institué les « Maîtrises de sciences biologiques et médi-

cales » (MSBM). Elles sont destinées à faciliter l'orientation des médecins vers la recherche médicale. Elles comportent 3 certificats et sont accessibles aux étudiants admis à s'inscrire en 2^{ème} année des études médicales (en 3^{ème} année seulement pour certains certificats)

Il s'agit de former ces étudiants à l'utilisation d'outils nécessaires à la recherche clinique, épidémiologique, thérapeutique, objectif qui ne peut ignorer la Santé Publique.

Enseignements dispensés en DES (DIS)

Santé Publique et médecine sociale

- Épidémiologie
- Statistiques
- Informatique
- Communication et documentation
- Économie et gestion des services de santé
- Actions en santé publique
- Santé et environnement
- Santé et développement
- Droit et protection sociale
- Analyse des institutions

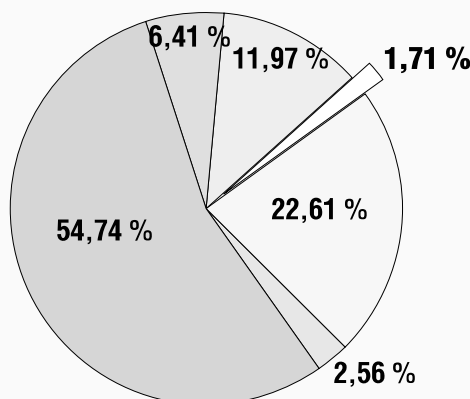
Certificat des MSBM

- 1 Statistique, Informatique et Modélisation ;
- 2 Méthodes en recherche clinique et épidémiologique ;
- 3 Informatique médicale.

Répartition des postes d'internat

année 1991-1992

1281	Spécialités médicales
150	Biologie médicale
280	Psychiatrie
40	Santé publique
529	Spécialités chirurgicales
60	Médecine du travail



La formation en santé publique

Autres professionnels de la santé

Module de Santé Publique du diplôme d'infirmier

- Démographie, épidémiologie, statistiques, économie :
- Définitions et concepts en Santé Publique
- Les outils
- Économie de la Santé
- Santé Publique
- Politique de santé, action sanitaire et sociale
- Les structures sanitaires et sociales
- Organisations humanitaires nationales
- La santé dans le monde

Une place croissante est faite à l'enseignement de la Santé Publique dans les formations initiales des para-médicaux depuis les années 1980.

■ Le programme des études conduisant au **diplôme d'état d'infirmier** comprend un module de santé publique de 80 heures, étalées sur les trois années de formation (décret du 2/04/81 et arrêté du 23/03/92). La dimension santé publique est également présente dans l'enseignement sur les différentes pathologies ; ex : au sein de la formation « soins infirmiers et VIH », est prévu un enseignement en éducation et prévention sanitaires.

■ De même, au fur et à mesure que les programmes de formation des différentes autres professions médicales et paramédicales sont révisés, des modules de santé publique sont introduits :

- au programme de formation des pédicures-podologues (décret du 2/10/91) : 40 heures d'enseignement portant sur le système de santé, l'état sanitaire de la population, les actions de santé préventives éducatives, les soins de santé primaires, les organisations internationales, études de certains groupes à risques ;
- au programme de formation des masseurs-kinésithérapeutes (décret du 05/09/89) : 30 heures d'enseignement portant sur la prévention, la promotion de la santé, l'ergonomie ;
- au programme de formation des manipulateurs d'électroradiologie médicale (arrêté du 01/08/90) : 25 heures d'enseignement portant sur la santé publique (état sanitaire de la population, le système de santé, les actions de santé communautaire).

L'objectif affiché par les pouvoirs publics est de permettre à ces élèves de devenir des acteurs de santé dans l'évolution du système sanitaire français.

Formation des cadres

■ La formation des cadres de la Santé Publique est essentiellement assurée par l'**Ecole Nationale de Santé Publique** (ENSP)

L'ENSP a pour mission générale « d'assurer des formations et de mener des recherches dans le domaine de la Santé Publique et de la Protection Sociale ».

Ses formations s'adressent plus particulièrement aux cadres supérieurs de Santé Publique et d'Action Sociale exerçant dans les services extérieurs du Ministère des Affaires Sociales, dans la fonction publique hospitalière et dans les établissements sanitaires et sociaux publics des collectivités locales (et d'une façon plus large aux cadres du domaine sanitaire et social pour la formation continue)

Filières de L'ENSP

- Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales (2ans)
- Directeur d'Hôpital (27 mois)
- Médecin Inspecteur de la santé (1an)
- Pharmacien Inspecteur de la Santé (1an)
- Directeur d'établissement social (10 mois)
- Infirmier(ère) général(e) (9 mois)
- Ingénieur de génie sanitaire (1an)
- Assistant de génie sanitaire (1an)

■ D'autres écoles forment des cadres appelés à intervenir dans le champ de la Santé Publique.

● le CNESSS : Centre National d'Études Supérieures en Sécurité Sociale (St Etienne) qui forme les cadres des organismes de protection sociale ;

● le CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale qui forme tous les cadres des collectivités locales ;

● Institut National du travail, de l'emploi et de la Formation professionnelle qui forme les inspecteurs du travail.

Ces écoles n'apparaissent pas encore vraiment sensibilisées à la Santé Publique et ne l'ont pas encore introduite, en tant que telle, dans leurs formations ; cependant certaines matières juridiques, économiques, ergonomiques,... sont enseignées.

Formation continue

Rappel

La formation continue est en principe destinée aux personnes qui, exerçant une activité professionnelle en France ou à l'étranger, ont accès à l'enseignement au titre de la formation professionnelle. L'Université ou l'organisme public ou privé, passe alors une convention avec l'employeur pour la totalité de l'enseignement ou pour une partie de cet enseignement (ex : module(s) isolé(s).)

Pour les personnes exerçant en secteur libéral ou sans employeur ou si l'employeur ne prend pas la formation à sa charge, cette convention est établie entre l'Université ou l'organisme et la personne elle-même.

■ La formation continue en Santé Publique au sein de l'Université.

Les formations de 3^{ème} cycle offertes par l'université peuvent également être suivies en formation continue ; les diplômes universitaires en particulier sont souvent plus accessibles aux professionnels en exercice ; l'université organise également de séminaires, stages,... de formation continue.

Le programme en formation continue mis en oeuvre par l'École de santé publique de l'Université de Nancy I offre une bonne illustration de formation continue en Santé Publique. Elle propose différentes formations ouvertes à l'ensemble des professionnels du secteur sanitaire et social.

exemples :

DU *Santé Publique*

DU *Santé dans les pays en développement*
modules :

- introduction à la santé publique
- introduction aux sciences sociales en santé publique et communautaire
- initiation aux méthodes épidémiologiques
- évaluation des actions de santé
- santé et environnement
- nutrition et santé publique
- etc.

■ La formation continue en Santé Publique proposée par l'École Nationale de Santé Publique.

En formation continue, l'ENSP s'adresse aux agents ayant bénéficié de la formation initiale de l'École et plus largement aux cadres du domaine sanitaire et social des collectivités territoriales et administrations de l'État.

L'ENSP, parfois en collaboration avec une ou plusieurs Universités, assure des formations continues diversifiées tant au regard des thèmes et disciplines traitées que des modalités d'enseignement. Ces formations sont proposées en cycle court (stages de quelques jours) ou en cycle long (D. E. S. S.)

■ Formation continue proposée par divers organismes, associations, institutions, à statut souvent privé :

Les organismes proposant des sessions de formation continue aux professions médicales ou paramédicales ou aux intervenants du champ sanitaire et social sur des thèmes de santé sont très nombreux et il est très difficile d'apprécier la dimension Santé Publique dans les enseignements proposés. Aussi avons-nous exclu d'en faire un inventaire.

Nous avons cherché par exemple à cerner les formations à contenu santé publique que pourrait proposer l'U.N.A.F.O.R.M.E.C. mais n'avons pu obtenir d'éléments précis. Citons seulement :

- la formation proposée par le CESAM (centre d'enseignement de la statistique appliquée à la médecine et à la sociologie médicale) ;
- la formation du C. E. P. E. Santé (centres d'études des programmes économiques), destinée aux cadres en exercice dans le secteur public et privé de la santé ;
- les formations proposées par l'ANDEM (agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale), en lien avec l'université. (voir adresses en annexe)

Classement par thèmes des actions de formation continue de l'ENSP

- management et gestion des ressources humaines
- inspection, contrôle, audit et évaluation
- planification sanitaire et sociale
- gestion financière, économique et technique
- solidarité par l'action sanitaire et sociale
- gestion du risque environnemental
- épidémiologie, statistiques, économie, sciences juridiques
- technologie et systèmes d'information

Illustration

- DESS en éducation pour la santé
- DESS Droit-Santé-Éthique
- DESS Santé-Protection Sociale et vieillissement
- DESS information médicale à l'hôpital
- Session droit de l'environnement et hygiène publique
- Session architecture pour la santé
- Session introduction aux méthodes d'évaluation dans le domaine de la santé
- Session administration et gestion d'un programme d'éducation pour la santé
- etc.

Dossier réalisé par **Marie Mauffret** ■